

Réunion extraordinaire publique de la Ville de Belle-Baie

Procès-verbal

Date : le 3 mars 2026

Heure : 18 h 30

Présents / présentes : J. Olivier, maire suppléant
B. Couturier, conseillère
O. Dilhac, conseiller
C. Doucet, conseiller
G. Frenette, conseiller
M. Larivière, conseillère
A. Noël, conseillère

Absents / Absentes : D. Guitard, maire
R. Arseneau, conseiller
A. Bard-Lavigne, conseillère

Administrations : W. St-Laurent, greffière municipale
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
R. Peñarroya, analyste technique senior
R. Clavet, chef de police
B. Robichaud, avocate municipale
V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement
K. Kirk, gestionnaire des finances par intérim
M. Richard, chef adjoint de police

1. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

3. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

3.1 Nomination du chef de police

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par A. Noël, conseillère

ENTENDU QUE le chef de police de la police municipale de Belle-Baie, Chef Roger Clavet, a annoncé son départ à la retraite;

ENTENDU QUE le chef Clavet écoulera ses jours de vacances à partir du 1er mai 2026 et prendra sa retraite au plus tard le 30 septembre 2026;

ENTENDU QU'en vertu de l'alinéa 11(1) de la Loi sur la police, les membres du Conseil doivent nommer un chef de police;

IL EST RÉSOLU QUE le présent chef adjoint Mathieu Richard soit nommé Chef de police intérimaire de la ville de Belle-Baie à partir du 1er mai

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE M. Mathieu Richard soit nommé chef de police de la Ville de Belle-Baie, cette nomination entrant en vigueur au plus tard le 30 septembre 2026.

Motion adoptée

3.2 Nomination d'un président d'assemblée pour le point 3.1 de la session de travail du 3 mars 2026 - Étude - Complexe multisports)

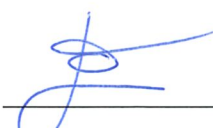
Proposé par O. Dilhac, conseiller
Appuyé par G. Frenette, conseiller

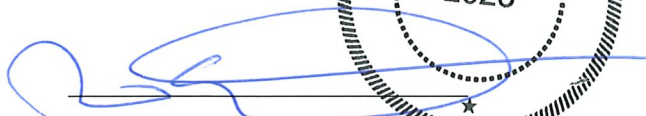
IL EST RÉSOLU QUE, conformément à la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal désigne le conseiller Charles Doucet pour agir à titre de président d'assemblée lors de l'étude du point 3.1 – Étude – Complexe multisports, à la session de travail du 3 mars 2026.

Motion adoptée

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance fut levée à 18 h 36.


Joël Olivier, maire suppléant


Wanda St-Laurent, greffière municipale

